Renouvellement de licence : vous possédez déjà une licence, vous disposez donc d'un espace personnel.

Penser à se munir d'un nouveau certificat médical "de non contrindication à la pratique du VTT y compris en compétition" si le précédent à plus de 3 ans.

- 1) Se connecter au site : <u>https://licence.ffc.fr</u>
- 2) Se connecter à son espace licencié : -code utilisateur = N°UCIID ou NIP (présent sur la licence)

-mot de passe (que vous avez défini lors de votre 1^{ère} connexion)

S'il s'agit de votre premier accès, suivre les instructions en cliquant sur "Premier Accès".

- 3) Une fois connecté, cliquer sur le bouton "Prendre ma licence 2022" et suivre les instructions.
- 4) Choisir une licence : Apprentissage et bien-être, sélectionner la catégorie de l'enfant, VTT cross country
- 5) Fournir le certificat médical en passant pas l'espace "Informations" de votre compte rubrique "documents". Si le site vous le demande c'est que le précédent à plus de 3 ans. Si le site vous demande de remplir le questionnaire médical c'est que votre certificat est toujours valable. A noter, pour un mineur il n'y a plus besoin de certificat médical même au bout de trois ans.
- 6) Poursuivre la demande de licence en suivant les instructions.

Création de licence : vous n'êtes pas encore licencié, vous n'avez donc pas d'espace personnel.

- 1) Se connecter au site : <u>https://licence.ffc.fr</u>
- 2) Cliquez sur créer un compte et suivez les instructions.
- 3) Pour les mineurs, pas besoin de certificat médical.